

ENVIRONNEMENT

Méthabaz, la tension monte

BOURGOGNE-FRESNE La direction de Méthabaz était attendue ce mardi soir au conseil municipal de Bourgogne-Fresne pour présenter dans le détail son projet controversé de méthaniseur. Mais elle a brillé par son absence.

LES FAITS

Le 8 mars 2021, l'entreprise Méthabaz de Warmeriville entame à Fresne des travaux d'aménagement d'un site de production de biogaz à partir de résidus agricoles.

Le 11 mars, Nicolas Habare, le maire de Bourgogne-Fresne, engage une procédure contradictoire, car l'entreprise a commis selon lui deux irrégularités administratives : la non-présentation au conseil municipal du projet définitif, le non-dépôt en mairie d'une déclaration d'ouverture de chantier avant le début des travaux.

Le 18 mars, le tribunal administratif de Châlons examine un double recours contre ce projet porté par des particuliers et des associations. L'un porte sur l'arrêté d'autorisation d'exploiter, le second sur le permis de construire.

Le 29 mars, le chantier est arrêté, avant de reprendre le 7 avril.

Le 13 avril, le maire de Bourgogne-Fresne organise un conseil municipal extraordinaire pour que Méthabaz présente son projet. Mais l'entreprise fait savoir qu'elle sera absente.



Hier soir, avant le début de la réunion du conseil municipal, plusieurs personnes ont manifesté contre l'usine de Méthabaz. Parmi elles se trouvaient des habitants de Boulton-sur-Suippe qui protestent également contre les camions de Cristal Union. Liliane Duhoux

VALÉRIE COULET

En ne participant pas, ce mardi soir, à la réunion du conseil municipal extraordinaire de Bourgogne-Fresne, Méthabaz va-t-il encore aggraver son cas aux yeux de ses détracteurs ? L'histoire le dira...

Ce qui est sûr, c'est que l'entreprise n'a pas encore présenté, comme lui demandait Nicolas Habare, le maire de la commune, l'intégration paysagère de son gros et controversé projet de méthaniseur.

Benoît Liesch, le président de Méthabaz, explique cette absence par le fait qu'aucun responsable de son équipe n'était disponible mardi 13 avril et qu'il a demandé en vain au maire de

repousser la rencontre au mois de mai. « Le 6 avril dernier, la société Méthabaz a, sans autre forme de procès, été convoquée par le maire de Bourgogne-Fresne à assister au conseil municipal fixé ce 13 avril à 19 heures, peut-on lire dans un communiqué de presse reçu mardi matin. Par un courrier du 9 avril suivant, la société Méthabaz a indiqué que ses représentants n'étaient pas disponibles à cette date et a sollicité pouvoir être entendue, avec l'assistance de ses conseils, par le conseil municipal dans le courant du mois de mai. Cette demande a été rejetée par un courrier municipal du 10 avril. »

Tout en « regrettant cette situation », Méthabaz estime que « les conditions

ne sont pas à ce jour réunies » pour pouvoir « présenter l'intégration paysagère » de son projet. Et « confirme son souhait » d'être invitée à une nouvelle réunion du conseil municipal, « en mai ».

"VOLONTÉ DE CACHER L'AMPLEUR DU PROJET"

Si certains accusent l'entreprise de vouloir gagner du temps – la décision du tribunal administratif doit tomber le 15 avril (lire plus loin) –, d'autres lui reprochent de ne faire aucun cas de toutes celles et ceux qui, à Bourgogne-Fresne, vont vivre à côté d'une usine qui transformera chaque année 36 000 tonnes de déchets agricoles pour en faire du biogaz. « Cette volonté de ne pas partici-

per à notre conseil municipal extraordinaire confirme l'irrespect de Méthabaz pour la population mais également sa volonté de continuer à cacher l'ampleur du projet », ne décolérait pas, mardi midi, Nicolas Habare. Par ailleurs, le maire de Bourgogne-Fresne regretterait de ne pas avoir pu stopper les travaux, lancés le 7 mars dernier.

« Malheureusement, je n'ai pas la capacité officielle de faire cesser le chantier par arrêté, même si je constate des irrégularités. Les travaux, qui avaient été suspendus par Méthabaz le 29 mars, ont d'ailleurs repris le 7 avril. »

Dans son communiqué d'hier, Méthabaz ne manque d'ailleurs pas de rappeler au maire « l'illégalité de la

DÉCISION DE JUSTICE
DEMAIN

Indépendamment de la procédure engagée par le maire de Bourgogne-Fresne sur deux irrégularités constatées dans la procédure, le dossier Méthabaz fait l'objet d'un procès devant le tribunal administratif de Châlons, engagé par une cinquantaine de particuliers et deux associations (Marne Nature Environnement et Citoyenne de Défense de la nature et des Personnes contre les pollutions et les Nuisances, ACDPN). Le 18 mars, le tribunal a examiné un double recours, l'un portant sur l'arrêté d'autorisation d'exploiter, le second sur le permis de construire. Les conclusions du rapporteur public sont allées dans le sens de l'entreprise. Le jugement sera rendu ce jeudi 15 avril.

décision » qu'il avait envisagée de prendre, pour stopper les travaux.

UNE MANIFESTATION
AVANT LE CONSEIL MUNICIPAL

Hier, des habitants de tout le secteur ont montré qu'ils continuent de se mobiliser contre le projet de méthaniseur. Malgré l'absence des responsables de Méthabaz, ils ont manifesté avant le début de la réunion du conseil municipal.

Sébastien Almagro, qui préside l'ACDPN (Association citoyenne de défense de la nature et des personnes contre la pollution et les nuisances), s'est dit « dégoûté » par l'attitude de l'entreprise.

« Montrer un certain égard vis-à-vis de la population n'aurait pas coûté bien cher ! Ça ne mange pas de pain ! », s'est-il désolé. Et de lâcher : « Nous ne sommes pas ceux qui financent le projet ne vont pas vivre à côté de l'usine... »